



# MUNICIPALITE DE GLAND

## **Préavis municipal n° 38 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer la construction d'un giratoire au lieu-dit « Malagny » (Avenue du Mont-Blanc RC 31b - Rue de Malagny).**

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

### **Préambule**

Ces dernières années, la Ville de Gland a connu un fort développement de son urbanisation qui s'est accompagné d'une croissance continue de la mobilité. Dans les quartiers compris entre la voie CFF et la Route Suisse, l'habitat a poursuivi son extension à un rythme soutenu, notamment dans les plans de quartier «En Mauverney II», «Meydez» et «Mauverney Dessus – Bochet Dessus». Afin de développer une vision claire de l'accessibilité à ces quartiers, la municipalité y a dernièrement mené une étude de trafic, ceci afin de pouvoir maîtriser le trafic induit par cette croissance continue.

Cette réflexion a donné lieu à l'établissement d'un schéma de circulation qui, en intégrant ce périmètre à l'intérieur d'une zone 30 unique, permet notamment de traiter de manière homogène la quasi totalité de ces quartiers, de modérer le trafic sur la rue du Midi et la rue Mauverney et de diminuer le transit sans pour autant réduire l'accessibilité à la zone commerciale.

Parallèlement, l'attractivité du réseau principal doit également être renforcée en aménageant de nouveaux giratoires le long de l'avenue du Mont-Blanc et de la route Suisse. Relevons que ces mesures, recommandées par le plan des mobilités douces, contribueront à éviter le transit à travers les quartiers d'habitation.

Situé à l'intersection entre l'avenue du Mont-Blanc et la rue de Malagny, le giratoire faisant l'objet du présent préavis permettra notamment :

- de réduire le trafic de transit sur la rue du Midi et la rue Mauverney en améliorant le « tourner à gauche » pour accéder à la rue de Malagny depuis l'avenue du Mont-Blanc ;
- de supprimer les mouvements de « tourner à gauche » existants sur l'avenue du Mont-Blanc entre ce nouveau giratoire et celui existant à la rue du Midi (WWF) ;
- de créer une porte marquant clairement l'entrée à l'intérieur de la zone urbanisée de la commune.

Enfin, cet ouvrage s'inscrit naturellement comme un élément modérateur le long de l'avenue du Mont-Blanc permettant, par une vitesse de passage plus basse, une diminution des émissions sonores.

Dans sa séance du jeudi 9 février 2006, le Conseil communal de Gland octroyait un crédit et autorisait la municipalité à entreprendre l'étude de ce giratoire. Arrivant au terme de cette étape, le projet lui est à nouveau présenté en vue, cette fois-ci, de l'octroi d'un crédit pour financer la construction de cet ouvrage.

### **Descriptif du projet**

Cet ouvrage, d'un diamètre extérieur de 28 mètres, comprend un îlot central infranchissable de 10 m de diamètre couronné d'un anneau semi-franchissable de 2 m et d'une bande de roulement de 7 m de largeur. La partie centrale, munie d'un système d'arrosage automatique, abritera un arrangement floral.

La configuration des voiries existantes dicte l'implantation de ce giratoire à l'intersection entre l'axe de la chaussée de l'avenue du Mont-Blanc et de la rue de Malagny. Seule la route secondaire en provenance du chemin de Fontenailles et desservant la zone industrielle sera légèrement excentrée.

Les trottoirs existants ainsi que la traversée piétonne située à l'avenue du Mont-Blanc seront adaptés à la nouvelle géométrie du carrefour et complétés d'une part, par un nouveau passage pour piétons permettant le franchissement de la rue de Malagny et d'autre part, par des îlots de sécurité. Relevons la possibilité de prolonger ultérieurement le trottoir au long de l'avenue du Mont-Blanc en direction du lac pour réaliser une liaison piétonne entre la rue de Malagny et la route Suisse.

Nous profiterons de ces travaux pour remplacer la conduite d'eau sous pression à l'intérieur de l'emprise des travaux. En effet, cette canalisation a fait l'objet, à plusieurs reprises, de réparations ponctuelles consécutivement à des fuites d'eau engendrées par la rupture de celle-ci.

En parallèle, le réseau d'assainissement ne fera pas l'objet de travaux conséquents, excepté le système de collecte des eaux de chaussée qui sera adapté à la nouvelle configuration du carrefour.

L'éclairage public, les marquages routiers et la signalisation verticale seront réalisés conformément aux directives du service cantonal des routes.

Enfin, les différents services de distribution seront contactés avant le démarrage des travaux afin de connaître leurs besoins respectifs et éviter ainsi toute ouverture ultérieure aux abords de cet ouvrage.

### **Emprises**

La réalisation de ce giratoire nécessite l'acquisition de terrain auprès des 4 parcelles jouxtant le projet, dont deux appartiennent à la commune de Gland. Des négociations ont eu lieu avec les différents propriétaires afin d'établir, pour les emprises suivantes, une convention réglant les conditions de cet échange :

- une emprise de 50 m<sup>2</sup> sur la parcelle n°566, propriété de M. Gilbert Rossellat, sera acquise par la commune de Gland pour un montant de 10'000 frs.
- une emprise de 125 m<sup>2</sup> sur la parcelle n°1540, propriété de la société Comtec Services SA, sera acquise par la commune de Gland pour un montant de 31'250 frs.

Le paiement de ces indemnités, le transfert des terrains au domaine public et la modification des limites de propriété interviendront à la fin des travaux.

### **Coût des travaux**

Basé sur les soumissions rentrées et les devis d'entreprises, le coût estimatif de ces travaux se résume comme suit :

Construction du giratoire (encaissement de chaussée, évacuation des eaux, bordures et revêtement bitumineux)	330'000.-
Remplacement de la conduite d'eau sous pression (génie civil et appareillage)	51'000.-
Marquages routiers et signalisation verticale	28'000.-
Eclairage public	15'000.-
Aménagement de l'îlot central (arrosage automatique et arrangement floral)	20'000.-
Expropriation et mise à jour du cadastre	52'000.-
Honoraires ingénieur pour la direction des travaux et la mise en service	24'000.-
Frais de géomètre	6'000.-
Frais de reproduction, copies.	1'000.-
Divers et imprévus (env. 4 %)	21'000.-
<b>Montant total HT</b>	<b>548'000.-</b>
T.V.A. 7,6 % arrondi à	42'000.-
<b>Montant total TTC</b>	<b>590'000.-</b>

Relevons au passage que la société « Lidl » s'est engagée à participer financièrement à la construction de ce projet à hauteur de 150'000.- fr. En outre, l'Etablissement cantonal d'assurances subventionnera partiellement les travaux de remplacement de la conduite d'eau sous pression.

### **Procédure**

Conformément aux dispositions de la loi sur les routes du 10 décembre 1991, ce projet a été soumis pour examen préalable au service des routes, qui s'est déterminé favorablement vis-à-vis des aménagements envisagés.

Ce giratoire, ainsi que les emprises de terrain nécessaires à sa réalisation, ont chacun fait l'objet d'une enquête publique du 21 août au 20 septembre 2007. Seul le projet du giratoire a suscité une opposition de la part de M. Marc Huguenin.

### **Réponse à l'opposition**

Pour cet opposant qui habite à proximité immédiate de l'Avenue du Mont-Blanc, le giratoire envisagé ne permettra pas, contrairement au projet de route collectrice prévue dans le cadre du schéma directeur intercommunal Gland-Vich, de supprimer le trafic Autoroute → Route Suisse le long de l'avenue du Mont-Blanc et par conséquent d'éliminer une partie de la pollution et des nuisances sonores qui l'accompagnent. Il demande à la municipalité de trouver des solutions à ce trafic qui ne cesse de s'accroître et s'oppose donc à la réalisation de ce giratoire.

Au vu des remarques précédentes, la municipalité de Gland propose de lever cette opposition en précisant que ce giratoire réduira le transit le long de la rue du Midi et de la rue Mauverney sans pour autant augmenter le trafic Autoroute → Route Suisse. D'autre part, faisant suite au développement des quartiers Sud de la ville, cet ouvrage améliorera la qualité de vie des résidents du quartier de Mauverney en y réduisant la circulation et augmentera la sécurité le long de la route Suisse en y modérant la vitesse.

Pour terminer, signalons encore que le projet de nouvelle route collectrice étudié dans le cadre du schéma directeur devrait, certes, quelque peu décharger l'avenue du Mont-Blanc, mais il permettra surtout d'éviter qu'elle ne s'engorge encore davantage avec le trafic à destination de ces nouveaux quartiers.

### **Financement**

Le financement de cette réalisation pourrait être assuré, le cas échéant, par les disponibilités de la bourse communale. Toutefois, nous sollicitons conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de 590'000 fr. aux conditions les plus favorables.

### **Amortissement**

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 30 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Sur la base d'un taux d'intérêt de 3,8%, nos charges financières pourraient s'élever la première année à 42'085 francs (intérêts : 22'420 francs et amortissements 19'665 francs).

Le tableau récapitulatif joint en annexe au présent préavis permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le Conseil communal.

### **Frais d'exploitation**

Les frais d'exploitation sont difficilement chiffrables. Ils seront englobés dans les comptes « entretien des ronds-points ».

## **Conclusions**

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL**

- vu - le préavis municipal n°38 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer la construction d'un giratoire au lieu-dit « Malagny » (Avenue du Mont-Blanc RC31b – Rue de Malagny) ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- d é c i d e
- I. - d'accorder le crédit de Fr. 590'000.00 et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de Fr. 590'000.00 ;
- III. - d'approuver la réponse à l'opposition décrite dans le présent préavis ;
- IV. - de donner à la municipalité tous les pouvoirs de plaider, transiger, s'approprier en relation avec ce giratoire.

### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le syndic :

Le secrétaire :

G. Cretegny

D. Gaiani

Personne responsable : M. Olivier Fargeon, municipal.

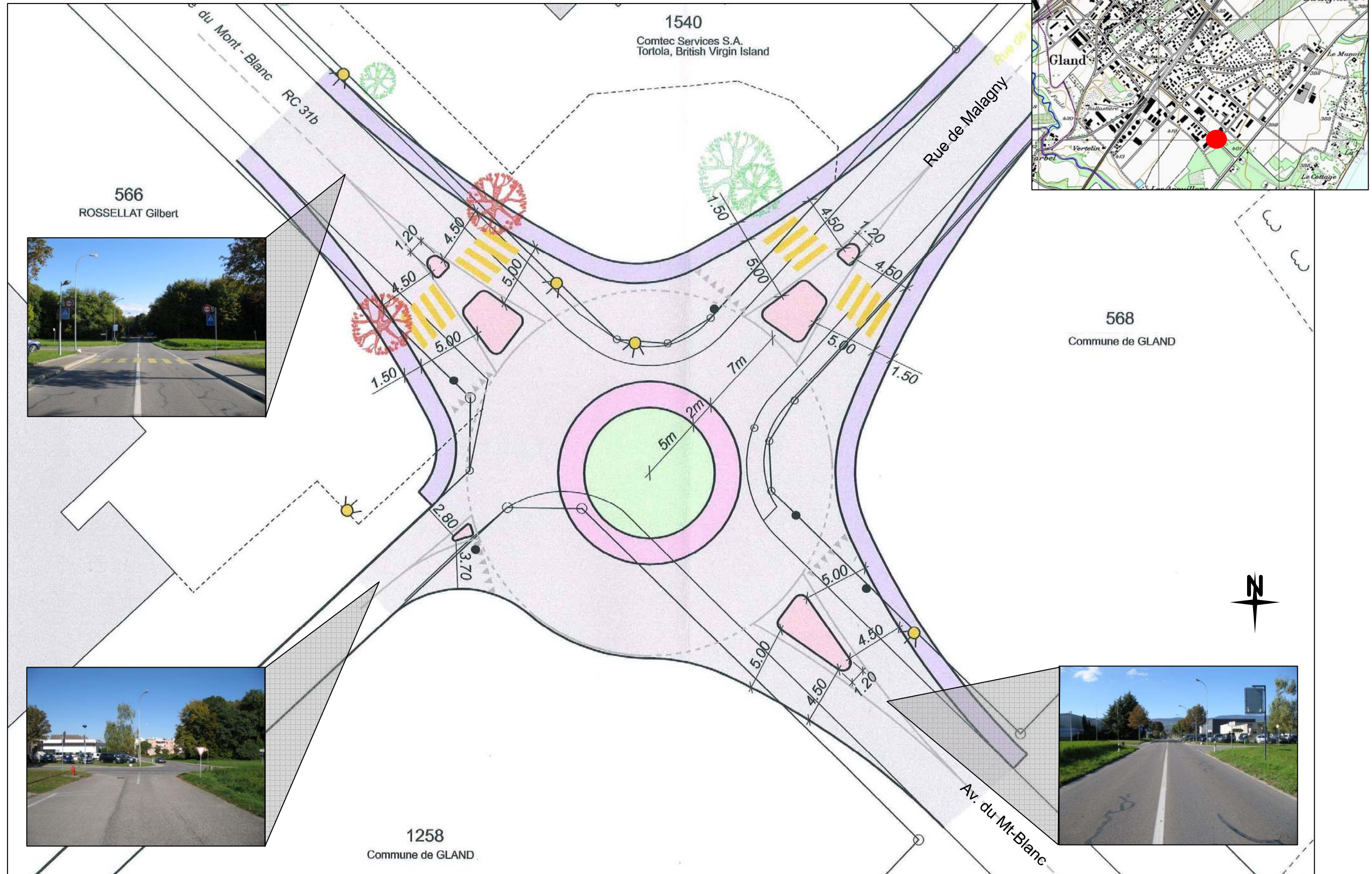
Annexes : plan de situation du projet  
plan des emprises du projet  
tableau plafond d'endettement

Gland, le 5 novembre 2007.

**ANNEXE I – Préavis n°38**

**CONSTRUCTION D'UN GIRATOIRE AU LIEU-DIT « MALAGNY »**

**Plan de situation du giratoire au carrefour avenue du Mont-Blanc et rue de Malagny.**



**ANNEXE II – Préavis n°38**  
**CONSTRUCTION D'UN GIRATOIRE AU LIEU-DIT « MALAGNY »**

**Plan des emprises nécessaires à la réalisation du giratoire au carrefour avenue du Mont-Blanc et rue de Malagny.**

